



Procès-verbal de la Commission loisirs, sports et vie communautaire tenue au Centre de services du secteur Aylmer, le mercredi 25 février 2004, à 18 h.

PRÉSENCES : Membres

M. Richard Jennings, président et conseiller
M. André Levac, vice-président et conseiller
M^{me} Hélène Rollin, citoyenne
M. Lévis Brazeau, citoyen
M. Robert Bob MacMillan, citoyen
M. Malcolm Corcoran, citoyen
M. Sylvain Pamerleau, citoyen

Ressources internes :

M. Louis-Paul Guindon, directeur, Module culture et loisirs

M^{me} Marie-Hélène St-Onge, responsable loisirs, Centre de services Gatineau
M. Gilles Desjardins, responsable loisirs, Centre de services Hull
M^{me} Nicole Croteau, responsable loisirs, Centre de services Aylmer
M^{me} Céline Farrell, responsable loisirs, Centre de services Buckingham/
Masson-Angers

**ÉGALEMENT
PRÉSENTS :**

M. Richard Côté, conseiller, district 13
M. Gilles Sabourin, directeur du Centre de services Aylmer
M. Paul Nicole, coordonnateurs d'activités, Centre de services Hull
M^{me} Julie Lefebvre, coordonnatrice d'activités, Centre de services Gatineau

Secrétaire

Mona Gravel

**ABSENCES
MOTIVÉES :**

M^{me} Thérèse Cyr, conseillère, district 10
M. Denis Langevin, citoyen
M. Pierre Perron, citoyen
M. Luc Bard, directeur, Service loisirs, sports et vie communautaire

DISTRIBUTION : Aux membres de la Commission loisirs, sports et vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

1. **OUVERTURE**

Monsieur Richard Jennings débute la séance à 18 h et souhaite la bienvenue à tous.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Guindon désire ajouter le point 3.2 Suivi – Jeux du Québec, à huis clos.

M. Jennings désire également ajouter un point 8. Varia – Lettre de démission de M. Ian Michon.

CL SVC-2004-007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hélène Rollin
Appuyé par Robert MacMillan

D'accepter l'ordre du jour proposé ainsi que les ajouts aux points :

- 3.2 Jeux du Québec en huis clos et
- 8. Varia – Lettre de démission de M. Ian Michon.

Adoptée.

3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2004**

M. Pamerleau dénote deux petites erreurs au procès-verbal et celui-ci sera corrigé.

CL SVC-2004-008

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2004

Il est proposé par André Levac
Appuyé par Malcom Corcoran

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2004.

Adoptée

M. MacMillan mentionne que dans le procès-verbal du 14 janvier 2004, M. Jennings devait revenir avec le rôle des membres de la Commission face aux infrastructures sur le territoire. Cependant, ce point n'est pas à l'ordre du jour.

M. Jennings mentionne que devant l'ordre du jour chargé pour cette réunion, ce point reviendra à la prochaine rencontre.

3.1 **Suivi – Résolution CM-2004-147 – Dépôt du rapport de la Commission loisirs, sports et vie communautaire pour l'année 2004**

La résolution numéro CM-2004-147, adoptée par le conseil municipal en date du 10 février dernier ainsi que les documents s'y rattachant sont déposés à titre d'information et pour suivi auprès des membres de la Commission.

3.2 **Suivi – Jeux du Québec**

M. Guindon mentionne que plusieurs noms ont été transmis par les différentes directions et qu'au conseil du 9 mars prochain, une présentation sera faite aux membres du conseil afin de nommer les gens sur le comité des Jeux et de leur donner un mandat.

Pour ce qui est de la Commission des loisirs, sports et vie communautaire, le nom de M^{me} Rollin a été proposé comme représentante de la Commission sur ce comité. M. Guindon informe les membres qu'une résolution de la Commission est essentielle pour la candidature de M^{me} Rollin.

M. Corcoran mentionne qu'il est d'accord avec le choix de la personne, cependant il aurait bien aimé que la Commission ait à choisir elle-même la personne pour agir sur ce comité.

CL SVC-2004-009

RECOMMANDATION DE M^{me} HÉLÈNE ROLLIN –
REPRÉSENTANTE AU COMITÉ DES JEUX DU
QUÉBEC

Il est proposé par André Levac
Appuyé par Robert Mac Millan

De proposer M^{me} Hélène Rollin comme représentante de la Commission loisirs, sports et vie communautaire au Comité des Jeux du Québec.

Adoptée.

Il est mentionné également par Gilles Desjardins, que pour les prochaines rencontres de la Commission, qu'un point fasse partie de l'ordre du jour, soit « Suivi des activités dans les secteurs » présenté par chacun des responsables des Centres de services afin d'informer les membres de la Commission des événements majeurs sur le territoire de la ville.

4. PRÉSENTATION DE LA FIRME SODEM – RÉACTUALISATION DE L'ÉTUDE DES BESOINS POUR L'IMPLANTATION D'UN COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL DANS LA VILLE DE GATINEAU

MM. Vincent Renaud et Jean-François Pinsonneault de la firme Sodem, font une présentation power point du travail accompli jusqu'à maintenant.

M. Pinsonneault tient à mentionner que ce n'est cependant pas la version finale du document et que des corrections doivent y être apportées.

Une copie d'un document « Complexe sportif et communautaire de Gatineau » tableaux des coûts révisés, préparé par M. Jacques Savard, de la firme Les architectes Carrier Savard, est distribuée aux membres présents.

M^{me} Rollin, MM. Corcoran et MacMillan désirent avoir une copie papier de la présentation.

M. Pinsonneault est d'accord afin de remettre une copie, cependant il mentionne que le document n'est qu'une copie de travail, que le document officiel n'est pas terminé. Il fera certaines corrections au document et transmettra ce dernier à M. Guindon en fin de journée jeudi. Cependant certains tableaux traitant des coûts doivent être réactualisés et seront corrigés un peu plus tard. La notion de confidentialité du document est mentionnée aux membres.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu de la présentation de la firme Sodem, la période de questions fut ouverte aux citoyens à 20 h. Cependant, à cette heure, personne ne s'est présenté.

6. PROJET – PISCINE – SECTEUR AYLNER

M. Jennings désire que la Commission entérine une résolution pour le site proposé pour la future piscine du secteur Aylmer. Il mentionne également de M. le maire désire faire l'annonce le 9 mars prochain du projet.

Le Service d'urbanisme a analysé les meilleurs sites possibles dans le secteur Aylmer afin d'y construire une piscine. Le site proposé a été étudié en fonction de tous les aspects, ainsi que les projections, la possibilité et facilité à se rendre sur les lieux, (à pied, en auto, en vélo et transport en commun), les personnes âgées, les services publics.

M. Levac mentionne qu'à la prochaine réunion du conseil municipal du 9 mars, le nouveau site proposé sera connu. Il énumère les différents sites qui ont été proposés et le site retenu est celui de la rue Duschenay.

M. MacMillan demande si la piscine est pour desservir le secteur Aylmer principalement ou le secteur Ouest.

M. Guindon répond qu'effectivement le secteur Aylmer est visé.

M. MacMillan aurait aimé connaître la vision à long terme, avoir l'information relativement au choix du terrain du site proposé, connaître les statistiques relativement au vieillissement de la population des secteurs existants et des nouveaux secteurs.

M^{me} Croteau mentionne que M. Philippe Paquin, du Service d'urbanisme, à une rencontre des membres du Comité piscine d'Aylmer le 16 février dernier, a brossé un tableau du projet.

M. MacMillan mentionne qu'on lui demande d'entériner la décision du choix du site, cependant il lui manque les outils de travail nécessaires pour prendre une décision.

M. Guindon explique que le projet avait débuté avant la fusion, que l'ex-ville d'Aylmer avait analysé le projet, des discussions avaient eu lieu, que la Ville d'Aylmer avait acheté le terrain pour un développement dans ce secteur, que le Service de planification avait fait les études versus le développement et les besoins dans ce secteur.

M^{me} Rollin est du même avis que M. MacMillan à l'effet qu'il ne faut pas se servir de la Commission pour étudier un projet si l'information nécessaire n'est pas donnée. Elle mentionne également que le projet était avancé dans l'ex-ville d'Aylmer, cependant personne à la Commission n'a reçu les documents pertinents, ceci devrait être une recommandation du Comité piscine et de l'Administration et non de la Commission loisirs.

M. Pamerleau aborde dans le même sens, il mentionne qu'il n'a que quelques éléments en main, il manque trop d'information et il ne peut prendre une décision comme membre de la Commission.

M. Corcoran demande si l'on doit absolument se prononcer.

M. Jennings confirme par la négative.

M. Corcoran mentionne que ceci relève d'une décision d'opération relativement à la présentation du projet, il ne connaît pas les besoins, le concept, l'intérêt. Il va de soi que cette décision relève des fonctionnaires, cependant d'informer les membres de la Commission adéquatement est un plus pour les membres. Mais lorsque les membres doivent prendre des décisions, ils doivent avoir en main toute la documentation pertinente pour une décision réfléchie.

M. Guindon demande aux membres si l'on peut organiser une rencontre de travail la semaine prochaine afin de discuter du projet Sodem et du projet piscine secteur Aylmer. M. Philippe Paquin, du Service d'urbanisme, sera invité afin de sensibiliser les membres relativement au projet piscine.

Les membres sont d'accord. La rencontre de travail se fera le mercredi, le 3 mars, L'heure de la rencontre est fixée à 17 h et le lieu sera confirmé demain. Les informations seront transmises dans les plus brefs délais.

Une copie du document de travail de la firme Sodem sera également transmise aux membres pour la rencontre.

7. POLITIQUE LOISIRS, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

M. Desjardins informe les membres que nous sommes à former les « Focus group » et à établir l'horaire. Dès qu'il sera connu, une copie sera transmise aux membres de la Commission.

8. VARIA

✓ Dossier piscine Buckingham

Le dossier fait son chemin. La Commission scolaire a fait une demande auprès du ministère pour le projet d'agrandissement de l'école Hormidas-Gamelin en 2004-2005 et cette demande a été refusée par le ministère.

Pour des raisons d'économie, le même concept que la piscine du secteur Aylmer est à l'étude.

M. MacMillan demande si le comité a pensé à avoir une piscine style à vagues ou familiale.

M. Guindon mentionne que le concept familial a été retenu : piscine de 25 mètres avec jeux d'eau. Secteurs Aylmer et Buckingham : piscine familiale et secteur Gatineau plus compétitif.

✓ Lettre de démission - M. Ian Michon

M. Jennings propose l'acceptation de la lettre de M. Michon et demande à M. Guindon de trouver un remplaçant.

M. Corcoran demande de vérifier auprès du côté politique s'ils ont quelqu'un à proposer pour occuper le poste.

M^{me} Rollin mentionne qu'elle est d'accord pour la résolution d'accepter la démission de M. Michon et suggère que la personne vienne du secteur jeunesse.

CL SVC-2004-010

ACCEPTATION DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. IAN MICHON ET REMPLACEMENT

Il est proposé par Sylvain Pamerleau
Appuyé par Lévis Brazeau

D'accepter la lettre de démission de M. Ian Michon et de le remplacer par une personne provenant du secteur jeunesse.

Adoptée.

M^{me} Rollin mentionne que la Commission pourrait adresser une lettre à M. Michon afin de le remercier.

9. INFORMATION

M. Jennings mentionne qu'une erreur s'est glissée dans l'article du journal Le Droit, en date du 17 février 2004, traitant de la piscine d'Aylmer. On mentionne dans l'article « ... dans le cadre de la rencontre de la *Commission des loisirs de Gatineau*. », nous aurions du y lire « ... *Comité piscine*. ».

10. CORRESPONDANCE ET DOCUMENT D'INFORMATION

Temps libre et loisir en milieu familial, de l'Observatoire québécois du loisir, volume 1, numéro 8, janvier 2004.

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CLSVC-2004-011

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Levac

De lever la séance à 21 h 15.

Adoptée.

Président

Secrétaire